

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2007 portant nomination des
membres de la Commission de réaffectation des centres
psycho-medico-sociaux officiels subventionnés**

A.Gt. 01-09-2023

M.B. 02-02-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié, notamment l'article 67, §1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, §1^{er}, 17^o ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^e tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « Mme Marie-Gabrielle BROHET » sont remplacés par les mots « Mme Stéphanie LAMBOT » ;

- les mots « Mme Sophie DEREAU » sont remplacés par les mots « Mme Géraldine GOETYNCK » ;

- les mots « Mme Isabelle HENNEBO » sont remplacés par les mots « Mme Sophie DEREAU » ;

- les mots « Mme Géraldine GOETYNCK » sont remplacés par les mots « Mme Isabelle HENNEBO ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,
M.-C. SIMON